

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 915

présenté par  
M. Guerini, rapporteur

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:**

Insérer le titre et l'intitulé suivants :

« Titre III

« Un dispositif d'évaluation renouvelé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de créer, au sein du projet de loi, un titre consacré à l'évaluation de la mise en œuvre de cette loi.